PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE QUATORZE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban, relative au budget, tenue le mardi 14 janvier 2014 à 20h00, à l'Hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Steve Gagnon, district 1
Julie Deslauriers, district 3
François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais procède à l'ouverture de la séance à 20h01.

RÉSOLUTION 031-01-14
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CONVOCATION

Le Conseil municipal constate et mentionne que la séance extraordinaire relative au budget a été convoquée par résolution du conseil municipal portant les numéros 457-11-13 et 501-12-13 et publiée dans les journaux.

RÉSOLUTION 032-01-14
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2014

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2014 telles que présentées, à savoir:

RECETTES	2014
Taxes générales	9 924 200 $
Eau	139 850 $
Matières résiduelles	588 830 $
Taxes sur une autre base	168 430 $
Service de la dette	198 910 $
Paiement tenant lieu de taxes	154 750 $
Autres revenus	2 479 690 $
Transferts	382 800$
TOTAL	**14 037 460 $**

CHARGES	2014
Administration générale	1 867 240 $
Sécurité publique	2 917 380 $
Transport	3 596 510 $
Hygiène du milieu	1 008 130 $
Santé et bien-être	4 500 $
Aménagement et urbanisme	594 210 $
Activités récréatives	1 440 260 $
Activités culturelles	651 200 $
Frais de financement	434 360$
Affectations	1 523 670 $
TOTAL	**14 037 460 $**

RÉSOLUTION 033-01-14
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2014, 2015 ET 2016

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, et dans le cas d'une année d'élection générale, jusqu'au 31 janvier, pour adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers subséquents :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2014, 2015 et 2016.

RÉSOLUTION 034-01-14
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 587-2014 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATIONS ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2013 par monsieur le conseiller François Boyer;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture :

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 587-2014 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2014.

QUESTIONS DU PUBLIC EXCLUSIVES AU BUDGET

La période de questions s'est tenue de 20h16 à 20h45.

RÉSOLUTION 035-01-14
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h45 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers, et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais Maire	Me Stéphanie Parent Greffière